



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Mouvements sociaux aux Antilles

Question au Gouvernement n° 4596

### Texte de la question

#### MOUVEMENTS SOCIAUX AUX ANTILLES

**M. le président.** La parole est à Mme Josette Manin.

**Mme Josette Manin.** Douze ans après les mouvements sociaux de 2009, les Antilles sont à nouveau en ébullition alors que l'ensemble des parlementaires ultramarins n'ont cessé d'alerter le Gouvernement sur la situation de nos territoires.

À titre personnel, je lui ai adressé des questions tout au long de la législature : sur les hôpitaux et la situation sanitaire à la Martinique, où l'épidémie reste très préoccupante avec seulement 30 % de vaccinés et plus de 700 morts ; sur la pollution au chlordécone en Guadeloupe et en Martinique, au cœur des revendications de la population qui attend encore la réparation promise et des mesures pour lutter contre ce phénomène ; sur la hausse significative des actes de violences par armes à feu et sur les demandes urgentes de renforts, alors que nous constatons que le niveau de sécurité ne s'est toujours pas amélioré ; plus récemment sur la vie chère dans les Antilles, qui est plus que jamais une réalité quotidienne.

Tous ces sujets ont un rapport direct avec les intenses mobilisations qui ont lieu dans les Antilles depuis ces derniers jours.

Pour n'évoquer que la sécurité, nous avons demandé à de multiples reprises, par le biais d'amendements et d'interventions des élus, que les effectifs de police soient renforcés d'une centaine d'agents supplémentaires. Une écoute plus attentive aurait évité au Gouvernement de devoir dépêcher in extremis des agents du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et du RAID, l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion, en Martinique et en Guadeloupe pour protéger les populations.

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des outre-mer, ce qui se passe dans les Antilles n'est que le début d'un incendie qui risque de se propager à l'ensemble des outre-mer. À la Martinique, la collectivité territoriale, les maires, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les parlementaires ont réussi à anticiper grâce à une conférence territoriale de l'action publique pendant que des propositions d'autonomie étaient faites en Guadeloupe.

La France hexagonale pourrait-elle enfin reconnaître les populations lointaines de l'outre-mer au lieu d'y voir uniquement le zouk, le rhum, le soleil et les plages ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des outre-mer.

**M. Sébastien Lecornu**, *ministre des outre-mer*. Je commencerai par rappeler que les personnes qui tentaient d'assassiner de nuit des gendarmes et des policiers n'ont rien à voir avec les revendications sociales exprimées en journée, et que les violences doivent être condamnées. Si certains élus ont malheureusement été réticents à le faire, je l'ai fait en Martinique et en Guadeloupe, et je sais que vous l'avez fait également, madame la députée. *(M. Jean-René Cazeneuve applaudit.)*

Nous pouvons dire merci à nos forces de l'ordre qui ont rétabli la sécurité et qui ont pour cela été exposées à de graves dangers pendant de nombreuses journées et nuits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)* Grâce à elles, au moment où nous parlons, il n'y a plus un seul barrage en Martinique.

Cela dit, le dialogue doit se poursuivre sur plusieurs plans. Sur le plan social, d'abord, il doit se poursuivre à l'hôpital sur une question que vous n'avez pas évoquée, celle de l'obligation vaccinale des soignants, qui est le fait générateur des violences – il faut le dire, et vous me l'avez dit vous-même lorsque je me suis rendu en Martinique. Ce dialogue social se fait sous l'autorité d'Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, puisqu'il y va du rôle de l'État employeur vis-à-vis des différents établissements de la fonction publique hospitalière, notamment les CHU et les EHPAD.

D'autres ateliers sont en cours, œuvrant eux aussi à la poursuite du dialogue – vous l'avez rappelé, c'est une démarche tripartite associant l'État, l'intersyndicale et, évidemment, les élus des collectivités territoriales, qui nous permet d'avancer sur plusieurs sujets. Un premier mandat a été confié aux préfets, notamment sur la question de la jeunesse, car on a bien vu en journée sur les barrages qu'on a affaire à des jeunes désœuvrés, qui s'interrogent sur leur avenir en matière d'emploi, de sport et de culture : il est clair que les réponses à apporter à la jeunesse martiniquaise revêtent une dimension interministérielle.

Le dialogue avance, mais se trouve actuellement ralenti par la vague épidémique naissante qui se manifeste par l'apparition de clusters, y compris au sein des ateliers de discussion. Le dialogue social se poursuivra, mais nous devons aussi nous préparer à faire face à cette nouvelle vague épidémique.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Josette Manin](#)

**Circonscription** : Martinique (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 4596

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Outre-mer

**Ministère attributaire** : Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [8 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 décembre 2021](#)